



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ORGANISATION DE SEJOURS DE CLASSES DE DECOUVERTES 2023 POUR LES ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES DE VINCENNES - LOT 1 CLASSES DE NEIGE DE 4 SEANCES DE SKI DE FOND ET ACTIVITES EDUCATIVES VISANT A LA DECOUVERTE DE LA MONTAGNE PASSE AVEC LA SOCIETE CAP MONDE

**DÉCISION N° DM-22-255
EN DATE DU 07 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Odile SEGURET, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP le 15 avril 2022 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CAP MONDE, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°1 : Classes de neige, de 4 séances de ski de fond et activités éducatives visant à la découverte de la montagne ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'Organisation de séjours de classes de découvertes 2023 pour les enfants des écoles publiques de Vincennes avec la société CAP MONDE, sise 11, quai Conti 78430 LOUVECIENNES et représentée par Monsieur Pascal JOURNIAC en qualité de Directeur des classes de découvertes, pour le lot n°1 : Classes de neige, de 4 séances de ski de fond et activités éducatives visant à la découverte de la montagne.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants et/ou de quantités minimum, et avec un maximum en quantité de 90 enfants.

Les prix applicables sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

La durée du séjour est fixée du mardi 10 au vendredi 20 janvier 2023, puis du mardi 24 janvier au vendredi 3 février 2023.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET